



## Associations et fondations dans le secteur sanitaire et social

### Bilan de l'emploi en 2012

#### En bref

Les fiches pratiques du Cnar Action sociale, médico-sociale et santé, porté par l'Unioipss, publiées depuis novembre 2009 en partenariat avec le réseau d'experts Recherches & Solidarités, permettent d'analyser et de suivre l'évolution de l'emploi dans les associations sanitaires et sociales. Cette nouvelle fiche, établie à titre d'exploration, est destinée à élargir le bilan annuel de 2012 aux fondations, en tant qu'acteurs privés non lucratifs de solidarité, au même titre que les associations.

Cela semble d'autant plus utile que les acteurs du secteur, de même que les décideurs, ne distinguent pas toujours les deux formes juridiques d'organisations, se limitant au secteur précis dans lequel elles agissent et à leur caractère non lucratif.

Cette « approche consolidée » permettra de préciser le poids économique de l'ensemble sanitaire et social sans but lucratif.

#### Plan

- I- Méthodologie
- II- L'emploi en 2012
- III- Approche territoriale

#### En collaboration avec



Liza Margueritte, Marie Duros, Cécile Bazin (directrice) et Jacques Malet (président) de Recherches & Solidarités

*Le Centre national d'animation et de ressources (Cnar) Action sociale, médico-sociale et santé est porté par l'Unioipss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés à but non lucratif sanitaires et sociaux). Il s'intègre au sein du Dispositif local d'accompagnement (DLA), dispositif national d'appui aux activités et services d'utilité sociale. Dans le cadre de cette mission, le Cnar propose notamment des « fiches pratiques » pour outiller les associations et les différents acteurs de l'accompagnement dans leur démarche de pérennisation des activités d'utilité sociale afin de consolider et développer les emplois.*

Plus d'informations sur ce dispositif : <http://www.avise.org>

Plus d'information sur l'Unioipss : <http://www.unioipss.asso.fr>



MINISTÈRE  
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE  
ET DU DIALOGUE SOCIAL



MINISTÈRE  
DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ



## I- Méthodologie

Le périmètre du secteur sanitaire et social étudié ici se construit à partir de deux repères croisés : le critère juridique à partir des six catégories de l'INSEE correspondant aux associations et de celle qui est dédiée aux fondations, d'une part ; et le critère d'activité à partir des codes APE correspondant au secteur de la santé et au secteur social, d'autre part.

Sur ce plan, la nomenclature d'activités françaises révisée en 2008 distingue :

- les activités liées à la santé (activités hospitalières, activités de pratique médicale et para médicale, les centres de collectes...)
- les activités d'hébergement médico social, dont l'hébergement médicalisé pour trois publics différents et l'hébergement social pour six publics différents
- les activités sociales sans hébergement selon quatre cibles bien définies : les adultes handicapés et les personnes âgées, les jeunes enfants, les adolescents, les enfants handicapés. Auxquelles s'ajoutent l'aide à domicile et l'aide par le travail. Ainsi qu'un code APE « fourre-tout » dénommé « *action sociale sans hébergement non classée ailleurs* ».

Le tableau ci-dessous comporte les catégories juridiques et les différents secteurs d'activités retenus.

**Tableau 1 - Périmètre de l'étude : secteurs d'activités et catégories juridiques**

Secteurs d'activités des associations et des fondations	Codes APE correspondants
<b>Santé</b>	<b>Division 86</b>
<b>Hébergement médico-social</b>	<b>Division 87</b>
dont Hébergement médicalisé pour personnes âgées	8710 A
dont Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	8710 B
dont Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autres	8710 C
dont Hébergement social pour handicapés et malades mentaux	8720 A
dont Hébergement social pour toxicomanes	8720 B
dont Hébergement social pour personnes âgées	8730 A
dont Hébergement social pour handicaps physiques	8730 B
dont Hébergement social pour enfants en difficulté	8790 A
dont Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	8790 B
<b>Action sociale sans hébergement</b>	<b>Division 88</b>
dont Aide à domicile	8810 A
dont Accueil et accompagnement d'adultes handicapés ou personnes âgées	8810 B
dont Aide par le travail	8810 C
dont Accueil de jeunes enfants	8891 A
dont Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	8891 B
dont Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	8899 A
dont Action sociale sans hébergement non classé ailleurs	8899 B
<b>Périmètre des associations</b>	<b>catégories juridiques : 9210, 9220, 9221, 9222, 9230, 9260</b>
<b>Périmètre des fondations</b>	<b>Catégorie juridique 9300</b>

Pour présenter les données de l'emploi, R&S s'appuie sur des conventions pluriannuelles de coopération, établies avec l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS-URSSAF) et avec la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA).

A partir du périmètre défini ci-dessus, trois données sont disponibles : le nombre des établissements employeurs qu'il s'agisse des associations ou des fondations (au cours d'une année donnée), le nombre de salariés (obtenu après moyenne trimestrielle) et la masse salariale brute correspondante. Ces données ont été réunies d'une manière homogène au cours des années 2000 à 2012, et selon une méthodologie rigoureusement identique pour le régime général et le régime agricole.

En effet, qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les emplois ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Et ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple).

Sont en revanche comptabilisés les différents contrats aidés, ainsi que les bénéficiaires de l'aide par le travail, sans que l'on puisse les distinguer des autres salariés.

Les données sont présentées à l'unité près. Elles doivent cependant être lues avec prudence, en raison de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

## II- L'emploi en 2012

### > Plus de 34 000 employeurs, dont près de 800 fondations

Tableau 2 - Associations et fondations employeurs dans le secteur sanitaire et social en 2012

	Associations *	Fondations *	Ensemble	Part des fondations (en %)
<b>Santé</b>	<b>3 400</b>	<b>143</b>	<b>3 543</b>	<b>4,0%</b>
<b>Hébergement médicalisé</b>				
Pour personnes âgées	1 524	149	1 673	8,9%
Pour enfants handicapés	1 273	25	1 298	1,9%
Pour adultes handicapés et autres	584	21	605	3,5%
<b>Sous-total Hébergement médicalisé</b>	<b>3 381</b>	<b>195</b>	<b>3 576</b>	<b>5,5%</b>
<b>Hébergement social</b>				
Pour handicapés et malades mentaux	1 927	34	1 961	1,7%
Pour toxicomanes	135	NC	NC	NC
Pour personnes âgées	682	33	715	4,5%
Pour handicapés physiques	243	NC	NC	NC
Pour enfants en difficulté	1 358	108	1 466	7,4%
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	1 587	45	1 632	2,8%
<b>Sous-total Hébergement social</b>	<b>5 931</b>	<b>225</b>	<b>6 156</b>	<b>3,7%</b>
<b>Action sociale sans hébergement</b>				
Aide à domicile	4 233	11	4 244	0,3%
Accueil et accompagnement d'adultes handicapés ou pers. âgées	650	12	662	1,8%
Aide par le travail	2 064	36	2 100	1,7%
Accueil de jeunes enfants	3 387	20	3 407	0,6%
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	939	13	952	1,4%
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	464	6	470	1,3%
Action sociale sans hébergement n.c.a.	8 925	113	9 038	1,3%
<b>Sous-total Action sociale sans hébergement</b>	<b>20 659</b>	<b>212</b>	<b>20 871</b>	<b>1,0%</b>
<b>Ensemble sanitaire et social</b>	<b>33 371</b>	<b>775</b>	<b>34 146</b>	<b>2,3%</b>

\* Attention : ces données concernent les établissements. Une association ou une fondation peut avoir en charge plusieurs établissements

Source : ACROSS-URSSAF et MSA – Traitement R&S. NC : non communicables en respect du secret statistique

Si dans l'ensemble du secteur sanitaire et social non lucratif, les fondations ne représentent que 2% des établissements employeurs, elles réunissent 4% d'entre eux dans la santé, 5% dans l'hébergement pour personnes âgées, 7% dans l'hébergement pour enfants en difficultés et jusqu'à 9% dans l'hébergement médicalisé pour personnes âgées.

Elles sont moins nombreuses dans les secteurs de l'action sociale sans hébergement, représentant moins de 2% des structures visées.

## > Plus de 56 000 salariés dans les fondations sanitaires et sociales

Tableau 3 - Emplois dans les associations et les fondations du secteur sanitaire et social en 2012

	Associations *	Fondations *	Ensemble	Part des fondations (en %)
<b>Santé</b>	<b>130 056</b>	<b>24 825</b>	<b>154 881</b>	<b>16,0%</b>
<b>Hébergement médicalisé</b>				
Pour personnes âgées	71 397	9 095	80 492	11,3%
Pour enfants handicapés	66 134	1 702	67 836	2,5%
Pour adultes handicapés et autres	33 776	1 312	35 088	3,7%
<b>Sous-total Hébergement médicalisé</b>	<b>171 308</b>	<b>12 108</b>	<b>183 416</b>	<b>6,6%</b>
<b>Hébergement social</b>				
Pour handicapés et malades mentaux	64 253	1 351	65 604	2,1%
Pour toxicomanes	2 062	NC	NC	NC
Pour personnes âgées	18 425	1 057	19 482	5,4%
Pour handicapés physiques	10 152	NC	NC	NC
Pour enfants en difficulté	40 924	4 842	45 766	10,6%
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	31 069	1 277	32 346	3,9%
<b>Sous-total Hébergement social</b>	<b>166 885</b>	<b>9 808</b>	<b>176 693</b>	<b>5,6%</b>
<b>Action sociale sans hébergement</b>				
Aide à domicile	178 168	984	179 152	0,5%
Accueil et accompagnement d'adultes handicapés ou pers. âgées	8 580	194	8 774	2,2%
Aide par le travail	138 674	2 344	141 018	1,7%
Accueil de jeunes enfants	33 605	438	34 043	1,3%
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	23 243	3 088	26 331	11,7%
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	10 064	201	10 265	2,0%
Action sociale sans hébergement n.c.a.	144 766	2 574	147 340	1,7%
<b>Sous-total Action sociale sans hébergement</b>	<b>537 095</b>	<b>9 822</b>	<b>546 917</b>	<b>1,8%</b>
<b>Ensemble sanitaire et social</b>	<b>1 005 344</b>	<b>56 563</b>	<b>1 061 907</b>	<b>5,3%</b>

\* Attention : ces données concernent les établissements. Une association ou une fondation peut avoir en charge plusieurs établissements

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R&S. NC : non communicables en respect du secret statistique

C'est dans le secteur de la santé que les fondations sont les plus présentes, avec près de 25 000 emplois en 2012, soit 16% du total.

Elles représentent également plus de 10% des salariés du secteur non lucratif, dans les structures médicalisées destinées aux personnes âgées, dans l'hébergement pour enfants en difficultés et dans les établissements accueillant des enfants handicapés.

A l'exception de ces derniers, on compte en revanche peu de salariés appartenant à des fondations dans l'action sociale sans hébergement. C'est dans l'aide à domicile et la petite enfance qu'ils sont le moins présents.

## > La taille moyenne des établissements non lucratifs du secteur sanitaire et social

**Tableau 4 - Taille moyenne des associations et des fondations du secteur sanitaire et social en 2012**  
 (au regard du nombre de salariés par structure)

	Associations *	Fondations *
<b>Santé</b>	<b>38,3</b>	<b>173,9</b>
<b>Hébergement médicalisé</b>		
Pour personnes âgées	46,8	60,9
Pour enfants handicapés	52,0	68,7
Pour adultes handicapés et autres	57,8	62,5
<b>Sous-total Hébergement médicalisé</b>	<b>50,7</b>	<b>62,1</b>
<b>Hébergement social</b>		
Pour handicapés et malades mentaux	33,3	39,7
Pour toxicomanes	15,3	NC
Pour personnes âgées	27,0	32,5
Pour handicapés physiques	41,8	NC
Pour enfants en difficulté	30,1	44,9
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	19,6	28,4
<b>Sous-total Hébergement social</b>	<b>28,1</b>	<b>43,5</b>
<b>Action sociale sans hébergement</b>		
Aide à domicile	42,1	89,4
Accueil et accompagnement d'adultes handicapés ou pers. âgées	13,2	15,8
Aide par le travail	67,2	65,1
Accueil de jeunes enfants	9,9	21,6
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	24,8	237,5
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	21,7	33,5
Action sociale sans hébergement n.c.a.	16,2	22,7
<b>Sous-total Action sociale sans hébergement</b>	<b>26,0</b>	<b>46,4</b>
<b>Ensemble sanitaire et social</b>	<b>30,1</b>	<b>73,0</b>

\* Attention : ces données concernent les établissements. Une association ou une fondation peut avoir en charge plusieurs établissements

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R&S. NC : non communicables en respect du secret statistique

Dans l'ensemble, la taille moyenne des fondations est 2,4 fois plus importante que celle des associations (73 salariés par fondation pour 30 par association).

Cet indicateur tend à montrer que les fondations sont en général plus importantes. Il se trouve cependant parfois fortement influencé par la présence de quelques établissements de taille très importante. Tel est le cas dans le domaine de la santé où ce ratio monte à 4,5, et dans l'accompagnement, sans hébergement, d'enfants handicapés (9,6).

Dans l'hébergement médicalisé en revanche, où les structures, quel que soit leur statut, nécessitent un personnel plus nombreux, les différences sont moins nettes entre associations et fondations.

## > 21,5 milliards d'euros de masse salariale

**Tableau 5 - Masse salariale distribuée dans les associations et les fondations  
du secteur sanitaire et social en 2012 (en milliers d'euros)**

	Associations *	Répartition en %	Fondations *	Répartition en %
<b>Santé</b>	<b>3 886 706</b>	<b>19,4%</b>	<b>694 817</b>	<b>48,1%</b>
<b>Hébergement médicalisé</b>				
Pour personnes âgées	1 566 614	7,8%	206 326	14,3%
Pour enfants handicapés	1 496 674	7,5%	42 682	3,0%
Pour adultes handicapés et autres	758120	3,8%	33280	2,3%
<b>Sous-total Hébergement médicalisé</b>	<b>3 821 409</b>	<b>19,0%</b>	<b>282 287</b>	<b>19,5%</b>
<b>Hébergement social</b>				
Pour handicapés et malades mentaux	1 378 185	6,9%	32 624	2,3%
Pour toxicomanes	54 068	0,3%	NC	NC
Pour personnes âgées	394 957	2,0%	24 989	1,7%
Pour handicapés physiques	196 968	1,0%	NC	NC
Pour enfants en difficulté	1 022 323	5,1%	121 169	8,4%
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	660 181	3,3%	31 002	2,1%
<b>Sous-total Hébergement social</b>	<b>3 706 684</b>	<b>18,5%</b>	<b>242 815</b>	<b>16,8%</b>
<b>Action sociale sans hébergement</b>				
Aide à domicile	2 385 657	11,9%	15 704	1,1%
Accueil et accompagnement d'adultes handicapés ou pers. âgées	175770	0,9%	5 442	0,4%
Aide par le travail	1 971 402	9,8%	34 925	2,4%
Accueil de jeunes enfants	596 148	3,0%	9 178	0,6%
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	521 838	2,6%	84 138	5,8%
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	249 409	1,2%	5 036	0,3%
Action sociale sans hébergement n.c.a.	2 765 422	13,8%	69 659	4,8%
<b>Sous-total Action sociale sans hébergement</b>	<b>8 665 646</b>	<b>43,2%</b>	<b>224 081</b>	<b>15,5%</b>
<b>Ensemble sanitaire et social</b>	<b>20 080 445</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 444 000</b>	<b>100,0%</b>

\* Attention : ces données concernent les établissements. Une association ou une fondation peut avoir en charge plusieurs établissements

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R&S. NC : non communicables en respect du secret statistique

Dans les associations, l'action sociale sans hébergement domine, et représente 43% de la masse salariale du secteur sanitaire et social. Dans les fondations, inversement, c'est le domaine de la santé qui domine nettement : il concentre 48% de la masse salariale des fondations quand l'action sociale se limite à 16%.

L'hébergement médicalisé correspond à environ 20% de la masse salariale totale du secteur sanitaire et social, des associations comme des fondations. L'hébergement social, un peu moins, là aussi sans grande différence selon le statut juridique.

Au-delà des montants correspondant aux salaires bruts distribués en 2012 et présentés ci-dessus pour chaque secteur, il est intéressant de rapprocher la part que représentent les fondations pour chacun d'eux, en termes de salariés d'une part, et en termes de masse salariale, d'autre part.

C'est l'objet du tableau suivant :

**Tableau 6 - Part des salariés et de la masse salariale distribuée dans les fondations au sein du secteur sanitaire et social non lucratif en 2012 (en %)**

	Part de la masse salariale (en %)	Rappel de la part des salariés (en %)
<b>Santé</b>	<b>15,2%</b>	<b>16,0%</b>
<b>Hébergement médicalisé</b>		
Pour personnes âgées	11,6%	11,3%
Pour enfants handicapés	2,8%	2,5%
Pour adultes handicapés et autres	4,2%	3,7%
<b>Sous-total Hébergement médicalisé</b>	<b>6,9%</b>	<b>6,6%</b>
<b>Hébergement social</b>		
Pour handicapés et malades mentaux	2,3%	2,1%
Pour toxicomanes	NC	NC
Pour personnes âgées	6,0%	5,4%
Pour handicapés physiques	NC	NC
Pour enfants en difficulté	10,6%	10,6%
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	4,5%	3,9%
<b>Sous-total Hébergement social</b>	<b>6,1%</b>	<b>5,6%</b>
<b>Action sociale sans hébergement</b>		
Aide à domicile	0,7%	0,5%
Accueil et accompagnement d'adultes handicapés ou pers. âgées	3,0%	2,2%
Aide par le travail	1,7%	1,7%
Accueil de jeunes enfants	1,5%	1,3%
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	13,9%	11,7%
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	2,0%	2,0%
Action sociale sans hébergement n.c.a.	2,5%	1,7%
<b>Sous-total Action sociale sans hébergement (y compris aide à domicile)</b>	<b>2,5%</b>	<b>1,8%</b>
<b>Ensemble sanitaire et social</b>	<b>6,7%</b>	<b>5,3%</b>

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. NC : données non communicables en respect du secret statistique.

**Lecture :** Dans le secteur de la santé humaine, les fondations représentent 15,2% de la masse salariale distribuée dans l'ensemble « non lucratif », et 16% du nombre de salariés.

Les deux ratios sont assez proches. Excepté dans le domaine de la santé, la part que représentent les fondations en termes de masse salariale est supérieure ou égale à celle de leurs salariés. Tel est le cas plus particulièrement dans les établissements non médicalisés pour

personnes âgées, dans les structures d'accueil des personnes handicapées (adultes et enfants) et dans l'accueil des jeunes enfants.

On retrouve ces différences dans l'observation du  *salaire moyen par tête* , selon les secteurs et selon qu'il s'agit de fondations ou d'associations. Il est légèrement plus élevé dans les associations qui interviennent dans le domaine de la santé et dans celles qui accueillent des personnes handicapées physiques.

Au-delà de ce constat, le rapprochement des salaires moyens par tête présentés dans le tableau suivant montre selon les secteurs, des différences qui tiennent aux niveaux de qualification et à la pratique plus ou moins fréquente des temps partiels.

**Tableau 7 - Salaire annuel moyen dans les associations et les fondations du secteur sanitaire et social en 2012**

	Associations * (en €)	Fondations * (en €)	Ensemble (en €)
<b>Santé</b>	<b>29 885</b>	<b>27 988</b>	<b>29 581</b>
<b>Hébergement médicalisé</b>			
Pour personnes âgées	21 942	22 687	22 026
Pour enfants handicapés	22 631	25 085	22 692
Pour adultes handicapés et autres	22446	25368	22 555
<b>Sous-total Hébergement médicalisé</b>	<b>22 307</b>	<b>23 314</b>	<b>22 374</b>
<b>Hébergement social</b>			
Pour handicapés et malades mentaux	21 449	24 153	21 505
Pour toxicomanes	26 221	NC	NC
Pour personnes âgées	21 436	23 641	21 556
Pour handicapés physiques	19 402	NC	NC
Pour enfants en difficulté	24 981	25 027	24 986
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	21 249	24 286	21 369
<b>Sous-total Hébergement social</b>	<b>22 211</b>	<b>24 757</b>	<b>22 352</b>
<b>Action sociale sans hébergement</b>			
Aide à domicile	13 390	15 963	13 404
Accueil et accompagnement d'adultes handicapés ou pers. âgées	20 486	28 068	20 654
Aide par le travail	14 216	14 900	14 227
Accueil de jeunes enfants	17 740	20 977	17 781
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	22 451	27 248	23 014
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	24 782	25 057	24 788
Action sociale sans hébergement n.c.a.	19 103	27 061	19 242
<b>Sous-total Action sociale sans hébergement</b>	<b>16 134</b>	<b>22 814</b>	<b>16 254</b>
<b>Ensemble sanitaire et social</b>	<b>19 974</b>	<b>25 529</b>	<b>20 270</b>

\* Attention : ces données concernent les établissements. Une association ou une fondation peut avoir en charge plusieurs établissements

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R&S. NC : non communicables en respect du secret statistique

Dans le secteur de la santé qui présente des niveaux de qualification élevés, le salaire moyen avoisine 30 000 euros quand la moyenne du secteur sanitaire et social est de l'ordre de 20 000 euros. Cette différence s'observe un peu plus dans les associations que dans les fondations.

A l'opposé, un secteur comme l'aide à domicile où le temps partiel est répandu, affiche un salaire moyen par tête nettement inférieur à la moyenne. Il en est de même dans l'aide par le travail, en raison du statut particulier des travailleurs handicapés.

### **III- Approche territoriale**

Elle montre la place inégale qu'occupent les fondations du secteur sanitaire et social, selon les régions. Elle est ici présentée à partir du nombre de salariés en 2012.

**Tableau 8 - Salariés des fondations et des associations du secteur sanitaire social en 2012, par région**

	Salariés des fondations *	Salariés des associations *	Ensemble non lucratif	Part des salariés des fondations
Alsace	5 163	31 640	36 803	14,0%
Aquitaine	2 825	53 942	56 767	5,0%
Auvergne	173	25 199	25 372	0,7%
Basse Normandie	1 949	29 329	31 277	6,2%
Bourgogne	1 106	25 721	26 827	4,1%
Bretagne	3 439	49 798	53 238	6,5%
Centre	2 089	36 484	38 573	5,4%
Champagne Ardenne	331	21 452	21 783	1,5%
Corse	-	4 744	4 744	0,0%
Franche Comté	1 234	20 956	22 190	5,6%
Haute Normandie	1 287	25 525	26 812	4,8%
Ile de France	16 400	141 275	157 675	10,4%
Languedoc Roussillon	699	43 833	44 532	1,6%
Limousin	1 260	12 272	13 532	9,3%
Lorraine	976	43 656	44 632	2,2%
Midi Pyrénées	1 723	55 209	56 932	3,0%
Nord Pas de Calais	3 729	77 120	80 849	4,6%
Pays de Loire	1 277	60 948	62 224	2,1%
Picardie	1 835	25 964	27 799	6,6%
Poitou Charentes	638	25 546	26 184	2,4%
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	2 452	70 862	73 315	3,3%
Rhône Alpes	4 346	107 276	111 622	3,9%
Outre-mer	1 634	16 594	18 228	9,0%
<b>France entière</b>	<b>56 563</b>	<b>1 005 344</b>	<b>1 061 907</b>	<b>5,3%</b>

\* Attention : ces données concernent les établissements. Une association ou une fondation peut avoir en charge plusieurs établissements

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R&S. NC : non communicables en respect du secret statistique



C'est en Alsace que la part des salariés des fondations au sein du secteur sanitaire et social non lucratif est la plus élevée : 14%. Le nombre important de fondations dans la région trouve son origine dans le rattachement à l'Empire germanique de 1870 à 1914 qui s'est traduit par le maintien de lois diverses, communément appelées « droit local ». Ses dispositions confèrent des prérogatives plus importantes aux structures de l'économie sociale et aux congrégations religieuses. L'histoire explique également que plus de 50% des salariés des fondations alsaciennes sont présents dans le secteur de la santé (33% en moyenne nationale)<sup>1</sup>.

Après l'Alsace, l'Île-de-France se détache également avec 16 400 emplois dans les fondations dont plus de la moitié se situent à Paris. Ils représentent près de 30% du total national des effectifs dans les fondations et plus de 10% des emplois du secteur sanitaire et social non lucratif, dans la région.

Le Limousin se rapproche également des 10% (9,3%). Cette proportion élevée s'explique par la présence sur son territoire, d'une fondation de taille importante réunissant une vingtaine d'établissements accueillant des personnes handicapées mentales de tous âges.

La part des effectifs des fondations reste supérieure à la moyenne nationale de 5,3% en Picardie, Bretagne et Basse-Normandie. Elle est inférieure à 2% en Languedoc-Roussillon, Champagne Ardenne et Auvergne.

Avec plus de 56 000 salariés, les fondations portent à 1,062 million le nombre de salariés dans le secteur sanitaire et social non lucratif, en 2012. Elles portent également à 6% la part de ses effectifs dans l'ensemble du secteur privé. Leur présence dans le Limousin confère à la région le 3<sup>ème</sup> rang national avec un ratio de 7,9% (7,1% et le 5<sup>ème</sup> rang lorsque l'on ne considère que les associations). L'Alsace passe quant à elle, du 16<sup>ème</sup> au 9<sup>ème</sup> rang lorsque l'on prend en compte les effectifs des fondations

Les activités de ces établissements, qu'ils soient sous forme d'association ou de fondation, demeurent non lucratives, et ont un impact tout aussi important en termes de lien social, de services à la population et d'insertion des publics fragiles. Il conviendrait donc dorénavant d'élargir ainsi le périmètre d'observation<sup>2</sup>.

#### **RECHERCHES & SOLIDARITES, un réseau d'experts au service de toutes les formes de solidarités.**

Association sans but lucratif, R&S s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur [www.recherches-solidarites.org](http://www.recherches-solidarites.org).

R&S réalise également, en lien avec des partenaires de plus en plus nombreux (réseaux associatifs, services déconcentrés de l'Etat, conseils généraux, associations nationales...) des travaux spécifiques sur le bénévolat, la vie associative ou le don d'argent.

<sup>1</sup> En savoir plus : L'économie sociale : une présence ancienne en Alsace et toujours dynamique – INSEE – Juin 2013

<sup>2</sup> Cette prise en compte du secteur non lucratif dans son ensemble est également justifiée par les changements de statut juridique opérés parfois par des associations qui font le choix de devenir des fondations. Bénéficiaire d'un regard sur le total associations-fondations permettra, au cours des années à venir, de neutraliser ce type de mouvements, dès lors qu'ils se situent bien au sein du secteur non lucratif.